

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 61/7/SPCG déclarant chômée et payée, pour les Services Publics du Territoire, la matinée du vendredi 27 janvier 1961.

n° 61/7/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 janvier 1961

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1961

Date du numéro
31 janvier 1961

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La matinée du vendredi 27 janvier 1961 sera, exceptionnellement, en raison de la visite en Côte Française des Somalis du Ministre d'Etat chargé du Sahara, des Départements et Territoires d'Outre-Mer, chômée et payée pour les services publics sur l'ensemble du Territoire. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera, selon la procédure d'urgence.

Le Chef du Territoire,Président du Conseil de Gouvernement,J. COMPAIN.Par le Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement :Le Vice-Présidentdu Conseil de Gouvernement,ALI AREF BOURHAN.